

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7391375901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7391375901>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 janvier 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

MARTY-SPORTS

*Société Anonyme au capital de 287 810 €
Siège social : Z.A. Route de la Meignanne
Le Louroux Béconnais
49370 ST CLEMENT DE LA PLACE
317 121 747 RCS ANGERS*

L'AGE de la SA MARTY-SPORTS a approuvé le 19/12/2024 une réduction du capital social non motivée par des pertes par voie de rachat d'au maximum 1 065 actions en vue de leur annulation, entraînant une réduction du capital social d'un montant maximum de 90 525 €. Conformément aux dispositions des articles L225-204, L225-207, R225-153 et R225-154 du Code de commerce, la société propose à l'ensemble de ses actionnaires le rachat suivant :

Nombre maximum d'actions dont l'achat est prévu 1 065 actions

Montant nominal maximum de la réduction de capital: 90 525 €

Prix offert par action : 425 €

Mode de paiement en numéraire

Durée de l'offre : Jusqu'au 3/02/2025 au plus tard

Lieu où la demande de rachat peut être formulée : au siège social au moyen de la remise d'une demande de rachat

Annulation des actions : dans les conditions et délais prévus par la réglementation. Les actions rachetées perdront tous leurs droits, y compris au dividende à servir au titre de l'exercice en cours. Dans le cas où le nombre total d'actions apportées excéderait le nombre d'actions dont le rachat est proposé, le conseil d'administration réduirait le nombre d'actions rachetées à chacun des actionnaires désirant céder ses actions conformément aux dispositions de l'article R225-155 du Code de commerce. Dans le cas où le nombre total d'actions apportées serait inférieur au nombre d'actions dont le rachat est proposé, l'ensemble des demandes de rachat serait satisfait

intégralement et le capital serait réduit à concurrence des actions ainsi rachetées.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex